

Pétition de l'urbanisation Las Planas del Rey

A l'intention du Parlement Européen

aux bon soins de Mme Cecilia Wikström Présidente de la Commission des Pétitions

Madame,

Ainsi que nous y autorisent les articles 21 et 194 du Traité CE, nous nous adressons à vous aujourd'hui afin d'obtenir votre aide dans un problème qui oppose les habitants de l'Urbanisation de Las Planas del Rey à la Municipalité de Pratdip (Province de Tarragone) sur laquelle elle est située.

Pendant plus de 40 ans cette urbanisation a été considérée comme une « urbanisation privée » par la Mairie de Pratdip, bien que ses habitants y aient toujours payé leurs impôts aussi bien fonciers (IBI, Renta) que les impôts sur les véhicules. Au total 250 000€ par an.

A cela s'ajoute une subvention non négligeable de la part de la Centrale Nucléaire de Vandellos (environ 250 000€ par an). En effet l'urbanisation se trouve dans la zone de danger (Zone 1 C) de cette Centrale. Pourtant cette urbanisation de Las Planas del Rey ne reçoit aucune aide, aucun soutien, aucun entretien de la part de la Municipalité de Pratdip aussi étonnant et même scandaleux que cela puisse paraître.

A compter de 1965 cette urbanisation a été aménagée entre autre pour y loger les cadres et les techniciens français venus pour la construction de la première Centrale Atomique de Vandellos. Peu à peu, après leur départ, celle-ci s'est transformée en un club de propriétaires qui gérait tant bien que mal l'urbanisation. En 1987, sous la pression de son Conseil Municipal, la Mairie de Pratdip, pour gérer l'urbanisation, a créé une Entité Urbanistique de Conservation à laquelle les propriétaires devaient payer chaque année des charges (0,738€ par m2 année 2016) pour entretenir l'urbanisation : ouvriers, nettoyage de l'urbanisation, maintenance des zones vertes et des canalisations d'eau etc .

Saisi d'une plainte d'une association de propriétaires « l'Association de Vecinos de Planas del Rey » le Tribunal Supérieur de Justice de Catalogne a jugé le 21 juillet 2016 que cette entité (EUCC) était illégale et a demandé sa dissolution immédiate.

Nous sommes persuadés qu'à la suite de cette sentence la Mairie de Pratdip aurait dû se charger des tâches mentionnées ci-dessus à l'aide de nos impôts et de la subvention qu'elle perçoit à notre place. D'autant plus que le jugement du TSJC s'appuie sur une loi Espagnole promulguée en juillet 1990 qui prévoit que le système de double imposition à la charge des propriétaires ne peut durer plus de 5 ans.

L'Entité étant dissoute et la Mairie refusant catégoriquement de nous intégrer il n'a plus aucun moyen, ni en personnel, ni financier, pour entretenir l'Urbanisation !

La situation de cette Entité de 400 maisons appartenant à des Espagnoles (130), des Français (100), des Belges (70), des Hollandais, des Allemands (40), des Luxembourgeois, des Anglais(20), des Italiens, est actuellement dans une situation plus que catastrophique : coupures d'eau incessantes, espaces verts desséchés avec de gros risques d'incendie, piscine

de l'urbanisation non-ouverte et vidée de son eau sur l'ordre du Maire alors qu'elle sert aux pompiers lors d'incendie, rues défoncées y compris celle qui doit servir de route d'évacuation en cas de problème de la Centrale Nucléaire, station d'épuration hors d'état et qui se déverse directement dans le barranco (petite rivière au-dessous de Las Planas) et qui se termine dans la mer et pour finir aucune assurance de responsabilité civile.

La situation de Las Planas del Rey est préoccupante à tous les points de vue, hygiène, santé publique, vie quotidienne, sécurité feu et nucléaire, etc...

Après avoir alerté les organismes officiels de Catalogne sans succès et en désespoir de cause tous les habitants en appellent au Parlement Européen pour mettre fin à une situation grave et dangereuse et pour faire en sorte que l'Urbanisation de Las Planas del Rey soit intégrée au plus vite à la Municipalité de Pratsdip et que celle-ci prenne ses responsabilités vis-à-vis du millier de personnes qui y vivent.

Bien entendu nous restons à votre entière disposition pour vous donner tous les renseignements supplémentaires dont vous auriez besoin pour régler au mieux cette affaire et même à vous rencontrer si nécessaire.


Nous joignons à notre pétition les signatures des habitants de Las Planas del Rey ainsi que des photos que vous trouverez dans les liens internet ci-après :

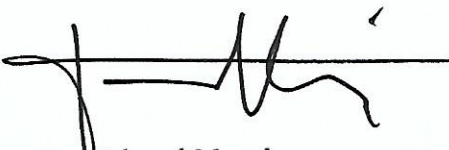
<http://urbanizaciones-pratsdip.ovh/index.php/2018/07/21/depuradora-peligrosa/>

<http://urbanizaciones-pratsdip.ovh/index.php/fotos/>

<http://www.latribunedepianas.com>

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de notre parfaite considération.


Evelyne Planet


Gérard Marais

Au nom des Propriétaires de Las Planas del Rey

P.j. liste des signatures des propriétaires

Copie : Ambassade de France à Madrid

Députée des Français de l'Étranger Mme Samantha Cazebonne

Députée au parlement Européen Mme Pervenche Beres